



Compte rendu succinct du Conseil communautaire du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, se sont réunis à la salle des fêtes de Nantiat sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain AUZEMERY, Président.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, S. CHÉ, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, D. PERROT, B. TRICARD, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, M. BASCANS, B. PEIGNER.

ABSENTS : B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), L. BILA, V. CARRÉ.

ASSISTAIENT : C. PIQUET

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- Mme Nathalie ROCHE est désignée comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 à l'unanimité.

I. Nouveaux représentants au sein de la mission locale rurale de la Haute-Vienne

Pour mieux répondre à ses missions, la Mission Locale Rurale de la Haute Vienne a souhaité réformer ses statuts en s'appuyant sur les Communautés de Communes pour une représentation politique locale. À ce jour la représentation politique s'appuie sur les Territoires de Projet.

Le conseil communautaire désigne :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Nathalie NICOULAUD	Mme Béatrice TRICARD
M. Pierre VALLIN	M. Max BASCANS

Décision adoptée à l'unanimité.

II. Demande de subventions – Changement des menuiseries du bâtiment du siège d'ELAN à Ambazac

Le bâtiment qui abrite le siège de la Communauté de Communes est actuellement doté de menuiseries bois peu performantes en matière d'isolation. En effet, le double vitrage des fenêtres est très mince et leur étanchéité est peu performante. De plus, les actuels volets coulissent sur des rails le long des façades du bâtiment. Leurs caractéristiques ne présentent aucune qualité en matière d'isolation, leur état général est défectueux et leur mode de fermeture n'est pas satisfaisant.

Il convient donc de remplacer les fenêtres et les volets par des menuiseries plus adaptées.

Au total ce seront 21 fenêtres et volets en bois qui seront changés et remplacés par des fenêtres et volets roulants en aluminium disposant de caractéristiques performantes en matière d'isolation.

Par cet investissement, la Communauté de Communes réduira ses consommations de gaz sur le chauffage et pourra réaliser des économies sur son budget de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet à l'unanimité et autorise le Président à faire des demandes de subvention afin de réaliser cette opération.

III. Demande de subvention – Aménagement du pôle environnement à Bessines sur Gartempe

La Communauté de Communes est propriétaire d'un bâtiment localisé à Bessines-sur-Gartempe qui accueillait jusqu'en décembre 2017 les services de l'ancien Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) et qui héberge désormais une partie des services du pôle environnement en charge de la collecte des ordures ménagères.

Ces services étant amenés à se développer, la Communauté de Communes prévoit de réhabiliter le bâtiment précité pour y créer de nouveaux espaces de travail (bureaux, vestiaires...) et remettre aux normes d'accessibilité et de sécurité les installations.

Le maître d'œuvre Jean-Luc FOUGERON, Architecte DPLG, a été missionné en avril 2021, pour la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet à l'unanimité et autorise le Président à faire des demandes de subvention afin de réaliser cette opération.

IV. Mise à disposition d'un chalet de la base VTT à la commune de Jabreilles-les-Bordes

La Communauté de Communes ELAN a initié la création d'une base VTT labellisée Fédération Française de Cyclisme (FFC) sur les Monts d'Ambazac, en partenariat avec le club VTT Ambazac Sprinter Club. A ce titre, différents circuits ont été créés et balisés. Deux chalets en bois ont également été installés en 2010 sur les communes d'Ambazac et de Jabreilles-les-Bordes, afin d'offrir aux usagers des services nécessaires à la pratique du VTT (lavage de vélos, toilettes, douches) et d'accueillir des manifestations sportives.

Depuis plusieurs années, le chalet implanté sur la commune de Jabreilles-les-Bordes est fermé. La Commune demande donc à pouvoir en disposer et le gérer afin de le remettre au service des usagers de la base VTT et d'en faire un lieu de vie pour les habitants du territoire.

Il est donc proposé d'engager avec la Commune de Jabreilles-les-Bordes, une convention de mise à disposition gracieuse du chalet implanté devant la mairie de Jabreilles-les-Bordes, dont est propriétaire la Communauté de Communes ELAN, à compter du 1^{er} juin 2021, pour les usages suivants :

- accès aux services proposés par la base VTT des Monts d'Ambazac (lavage de vélos, accès toilettes, location de matériels...);
- accueil de populations dans le cadre d'événements à caractère sportif, culturel et festif organisés sous la responsabilité de la Commune.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette convention avec la commune de Jabreilles-les-Bordes.

V. Programme voirie 2021

La Communauté de Communes ELAN a intégré la compétence voirie sur la totalité du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Comme tous les ans, un marché de travaux est engagé pour l'entretien et la réfection de la voirie communautaire.

Pour permettre aux entreprises de répondre avec des délais de réalisation des travaux acceptables, le territoire de la Communauté de Communes ELAN a été découpé en 2 zones.

Zone 1 : Ambazac, Bersac-sur-Rivalier, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Les Billanges, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre.

Zone 2 : Bessines-sur-Gartempe, Breuilaufa, Chamborêt, Compreignac, Le Buis, Nantiat, Nieul, Razès, Saint-Jouvent, Thouron, Vaulry

La Commission d'Examen des Offres, s'est réunie le 17 mai 2021 afin de rendre son avis sur la consultation menée conformément au code de la Commande Publique pour le programme de voirie 2021.

Le Conseil Communautaire a attribué à l'unanimité le lot n°1 à l'entreprise MASSY et le lot n°2 à l'entreprises PIJASSOU.

VI. Tarifs de l'école de musique et de danse 2021-2022

Il appartient à l'assemblée communautaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole Communautaire de Musique et de Danse à appliquer pour la saison 2021-2022 soit à partir du 1^{er} septembre 2021.

Les principes généraux sont appuyés sur plusieurs points :

- un tarif unique pour l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE,
- un tarif, hors territoire, pour les autres utilisateurs du service,
- une distinction nette entre jeunes et adultes, afin de favoriser l'accès aux plus jeunes conformément à la notion « d'école »,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

SI COURS EN DISTANCIEL - 20% sur l'ensemble des tarifs	HABITANTS DU TERRITOIRE ELAN		HABITANTS HORS TERRITOIRE	
	Moins 18 ans et étudiants	Adultes	Moins 18 ans et étudiants	Adultes
TARIFS ANNUELS (PAYABLE EN 3 FOIS)				
Eveil musical / Eveil instrumental	188 €		261 €	
Formation musicale seule (solfège uniquement)	380 €	506 €	605 €	809 €
Forfait instrument (incluant formation musicale et pratique collective)	470 €	617 €	668 €	885 €
Danse	292 €		445 €	
Location instrument	150 €	150 €	180 €	180 €
PRATIQUE COLLECTIVE :				
Ensembles instrumentaux /Orchestres/ musiques actuelles (groupes ou découverte) / Ateliers vocaux	55 €	75 €	75 €	95 €
PRATIQUE MULTIPLE :				
Par instrument supplémentaire Danse pour enfant musicien	188 €	253 €	265 €	360 €

*Abattement de 10 % pour 2 inscrits de la même famille,
Abattement de 15 % pour 3 inscrits dans la même famille,
Abattement de 20 % pour 4 inscrits dans la même famille*

Il est indiqué au Conseil Communautaire qu'une antenne de l'école de musique et de danse sera proposée à Nantiat, au 1^{er} septembre 2021 (en plus d'Ambazac et Bessines-sur-Gartempe)

VIII. Création d'un poste non permanent – Contrat de projet

Un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B peut être créé afin de mener à bien l'opération suivante : **Planification de la politique culturelle du territoire** pour une durée de 1 an (1 an minimum et 6 ans maximum) soit **du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 inclus**.

Le contrat **pourra être renouvelé par reconduction expresse**, sous réserve de l'accord de l'autorité territoriale, **et prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : le 30 juin 2024**. (Renouvelable lorsque l'opération prévue n'est pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.)

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Jean-Jacques DUPRAT rappelle que la Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence culture. En tant que Vice-Président en charge du développement durable, il tient à rappeler que le service environnement avait besoin de 8 nouveaux postes temporaires pour le passage à la Redevance Incitative mais qu'il n'a été possible de n'en avoir que 6 pour des raisons budgétaires. Pour rester en cohérence avec ces constats, il ne votera pas cette délibération.

Claudette ROSSANDER intervient sur le fait que lors du vote du budget, les élus se sont engagés sur la réflexion d'une prise de compétence culture et donc sur le recrutement qui y serait lié.

Pour Bernard DUPIN, cette délibération est illégale étant donné que la Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence culture.

Manuel PERTHUISOT n'est pas favorable à cette décision car la commission finances devait prioriser les projets. Il rappelle qu'il faudrait donc commencer par-là, et réfléchir à la compétence culturelle.

Jean-Michel PEYROT, Vice-Président en charge des finances indique qu'il a commencé à recenser les projets pour préparer le PPI. Le travail est en cours. Des propositions seront faites en septembre pour fixer les grands axes d'investissement pour l'année prochaine et les années à venir. De plus, la commission « statuts » va se réunir pour réfléchir sur les compétences.

Pierre VALLIN ajoute que le Pacte Financier et Fiscal permettra de voir les flux entre les Communes et la Communauté de Communes et d'analyser les finances. Cela permettra d'avoir une vision stratégique de la Communauté de Communes et de voir dans quel secteur on va agir. A la suite de cette réflexion on pourra dire dans quelles compétences la structure souhaite s'orienter, quelles compétences restituer ou pas, ou quelles compétences nouvelles intégrer ou pas. Pour lui, il n'y a pas d'urgence pour prendre cette décision de recrutement lié à la culture.

Pour Jean-Marc LEGAY, tout ce qui a été dit précédemment est juste et il estime que le budget général de la Communauté de Communes est trop juste et fragile pour le moment. Il estime qu'en terme de recrutement il faut se limiter à l'indispensable. La création de ce poste demande de plus amples réflexions. Prendre une décision maintenant est prématuré.

Bernard DUPIN ajoute que lorsque la décision concernant la prise de compétence culture sera faite, la Communauté de Communes disposera probablement des attributions de compensations qui permettraient de porter un recrutement à ce moment-là.

Jean-Michel BERTRAND ajoute que la Communauté de Communes dispose déjà d'un certain nombre de compétences qui nécessitent du travail. En tant que Vice-Président en charge du PCAET, il informe qu'il est nécessaire de mobiliser des moyens notamment humains mais aussi financier sur ce projet afin notamment de répondre à l'avis de la Préfète de Région. A chacun de voir où est l'intérêt communautaire. Le PCAET nous est imposé par l'État sans les moyens humains qui devraient l'accompagner. Il nécessiterait au moins un ETP.

Laurent BOURDIER intervient en indiquant que le projet culturel de territoire n'est pas nouveau, bien qu'il ne fasse pas l'unanimité. La majorité l'a approuvé en votant une subvention de 20 000 € en faveur de l'association « Pour Un Elan Culturel ».

La création de ce poste est dans la continuité de cette démarche. Le budget a été élaboré en prenant en compte la création de ce poste. Ce dernier serait occupé par Marie Laurichesse, qui a fait son stage d'études universitaires au sein de la Communauté de Communes. Elle s'est occupée des états généraux de la culture. Ce poste permettrait de s'occuper des potentiels projets structurants tel que l'émetteur TDF de Nieul, le site du Mazaud. Il ajoute que la culture comprend aussi l'économie culturelle qui est un volet difficile à évaluer et quantifier mais que si la Communauté de Communes souhaite continuer à dynamiser.

Ce poste pourrait être porté par ELAN dans un premier temps, puis directement par l'association « Pour un Elan Culturel » dans un 2ème temps.

De plus, il informe l'assemblée que le travail sur le règlement d'intervention concernant la subvention à l'association « Pour Un Elan Culturel » est en cours. Il va être soumis à la commission culture puis au Conseil communautaire, probablement lors de la prochaine séance en juin.

Laurent BOURDIER informe qu'il va faire passer des fiches aux autres élus afin qu'ils puissent mieux comprendre l'action culturelle sur le territoire car, pour lui, ce projet mérite une réflexion globale sur la compétence culture.

Alain AUZEMÉRY propose d'ajourner cette décision jusqu'à ce que la question de la prise de compétence culture soit tranchée. Il demande à Bernard DUPIN, Vice-Président en charge de la définition des compétences, de travailler sur la compétence culture et de façon générale sur les statuts étant donné qu'en cas de changement de compétence il est nécessaire de modifier ces derniers.

Bernard DUPIN indique que pour le moment la culture figure dans les statuts mais de façon ciblée et limitative car elle est parfois territorialisée (ex : lecture publique). Il est actuellement difficile de justifier un poste 100% culturel. La préfecture est très pointilleuse concernant ce type de sujet. Il est nécessaire, pour lui, de prendre en compte les avis des Maires du territoire (Conseil des Maires) puisqu'on leur enlèverait une compétence.

Andréa BROUILLE rappelle que l'on n'a pas consulté les Maires pour connaître leur avis sur le fait que certaines compétences soient exercées de façon territorialisée sur la Communauté de Communes en plus de celles de leur commune. Il faut que le Conseil Communautaire se décide sur la compétence qu'il souhaite exercer. La culture a du sens sur le territoire d'ELAN, pour « construire ensemble ».

Alain AUZEMÉRY propose de réunir rapidement le Conseil des Maires avec une présentation de la possibilité de prise de compétence culture en présence de Laurent BOURDIER.

Jean-Michel PEYROT trouve légitime que les Maires soient interrogés mais il pense qu'il serait bien aussi de mener une étude globale sur les compétences territorialisées et définir précisément ce que la culture englobe sur le territoire de la Communauté de Communes.

Jacques PLEINEVERT ajoute qu'il faut définir ce qu'est la culture car on parle des festivals et des médiathèques/bibliothèques mais cela ne s'adresse pas aux mêmes populations. La totalité des administrés ne sont pas concernés de la même façon. Il est nécessaire de regarder les conséquences d'un transfert de compétences sur le territoire mais aussi en dehors.

Pierre VALLIN souhaite que le projet de territoire soit bien défini, pour connaître le but à atteindre, dans quels domaines, pour ensuite s'intéresser aux compétences nécessaires pour atteindre ces objectifs.

En tant que nouvelle élue, Jany-Claude Solis a mal vécu les précédents transferts de compétences (voirie et assainissement). Il est nécessaire pour elle de bien préparer ce changement, s'il a lieu, avec des réflexions en amont.

Bernard DUPIN regrette que le débat concernant les projets à venir n'ait pas encore eu lieu. Il trouve que le séminaire d'août 2020 aurait dû parler de la stratégie à mettre en place au cours de ce mandat.

Alain AUZEMÉRY indique qu'il espère que le projet de stratégie grâce au travail de Bernard DUPIN sera bientôt effectif et décide d'ajourner cette décision.

VIII. Modification du tableau des effectifs

Il est exposé au conseil communautaire les modifications à apporter au tableau des effectifs du personnel communautaire :

Création :

- 4 rédacteurs
- 1 agent de maîtrise
- 3 adjoints techniques principaux 2°cl
- 1 rédacteur principal 1°cl

Décision adoptée à l'unanimité.

IX. Projet de parc éolien sur la commune de Marsac

La SAS Centrale Eolienne de Marsac a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Marsac en Creuse.

Une enquête publique a été lancée par la préfecture de la Creuse.

C. ROSSANDER souhaite connaître la position des Communes concernées.

Les communes de Folles, Laurière et Saint-Sulpice Laurière étant concernées par le rayon d'affichage de 6kms autour du projet, la préfecture de la Creuse demande à la Communauté de Communes ELAN, en accord avec la préfecture de la Haute-Vienne, de délibérer sur le dossier de projet de parc éolien sur la Commune de Marsac.

Le Conseil Communautaire désapprouve à la majorité (16 contres et 23 abstentions) ce projet de parc éolien.

X. Projet de parc photovoltaïque – Commune de Saint-Jouvent

L'entreprise OXYNERGIE SAS a déposé un dossier d'implantation d'un parc photovoltaïque d'une superficie de plus de 26 ha dont 12,9 ha à l'emplacement de l'ancienne carrière de pegmatite IMERYS et 14 ha sur terrains privé.

Ce projet consisterait en l'installation de panneaux photovoltaïques permettant la couverture de près de 50 % des besoins en électricité des habitants de la communauté de communes. Il associerait divers acteurs du territoire (habitants, éleveurs, apiculteurs...) grâce à des visites de site, l'entretien par des troupeaux locaux et le réensemencement de plante mellifère pour les insectes butineurs.

Sa réalisation, estimée à une durée d'environ quatre ans serait prise en charge en totalité par OXYNERGIE SAS.

La commune de Saint-Jouvent a voté en faveur de ce projet le 29 septembre 2020 (délibération n° 2020/0043).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité en faveur de ce projet.

XI. Questions diverses

Jean-Michel BERTRAND rappelle qu'il y a été demandé à toutes les communes de désigner un référent forêt et un référent PCAET (il est possible que ce soit la même personne). De plus, l'ADEME

organise une formation pour les élus et il serait bien que les communes transmettent les noms des personnes souhaitant y participer avant le 30 juin.

Alain AUZEMÉRY précise les délégations de fonctions que Karine BERNARD, récemment élue 3^{ème} Vice-Présidente, s'est vu attribuer :

- Gestion des zones d'activités économiques,
- Gestion administrative et juridique du patrimoine,
- Agriculture,
- Prévention de la délinquance.

Il informe l'assemblée qu'une offre d'emploi est parue pour le service voirie et qu'un document d'information concernant l'urbanisme a été transmis aux communes.

Une réflexion, lors du bureau, a été faite sur l'aire d'accueil des gens du voyage, quel type de travaux sont nécessaires.

Le Comité de coordination du Pont à l'Age se réuni le 3 juin afin de restituer ses remarques.